



**E-SOLIDARITÉS**

*L'expertise de notre réseau*

<http://www.e-solidarites.fr/grand-age/fiche-expertise-decryptage-de-larrete-du-20-fevrier-2025-relatif-louverture-dune-periode>

# Fiche expertise : Décryptage de l'arrete´ du 20 février 2025 relatif a`l'ouverture d'une période transitoire du programme ICOPE

📅 Publié le 17 mars 2025

👤 De Uniopss

GRAND ÂGE

ANALYSE



INFO NATIONALE



L'article 9 de la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bafir la societe´ du bien-vieillir et de l'autonomie dite « Loi Bien-Vieillir » prévoit la géneralisation du Programme de prévention de la perte d'autonomie axe´ sur le dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel lie´ a` l'âge (ICOPE).

Conformément a` la loi, l'arrete´ du 20 février 2025 autorise ICOPE en phase transitoire, avant sa géneralisation, dans les conditions fixeés par le cahier des charges publie´ le 6 mars 2025.

Le reseau de l'Uniopss trouvera en pieces jointes et en acces adhérent l'arrete´, le cahier des charges et leur décryptage.

### **Fiche technique - fiche pédagogique du 17/03/2025**

Auteur du document : Maeliss BOUTICOURT - Conseillère technique Autonomie

Numéro de fiche

113.1 Ko